

L'an deux mille vingt-trois, le 25 mai, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL afin d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles ainsi que l'ordre du jour ont été envoyés par mail le 17/05/2023.

Dénombrement en début de séance :

Nombre de délégués en exercice	83
Pouvoirs	6
Nombre de délégués présents	55
Nombre de délégués votants	61

Etaient présents :

Elu de la Commune de	Nom	Prénom	Elu de la Commune de	Nom	Prénom
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude
BONS TASSILLY	GORAK	Jacky	LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques
CORDEY	BISSON	Roger	LES MOUTIERS EN AUGE	SUZANNE	Alain
CROCY	REUSSNER	Edouard	MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	OLENDON	BLAIS	Norbert
ERNES	CARDINE	Pierre	OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	PIERREFITTE EN CINGLAIS	GUERIN	Christian
FALAISE	LE BRET	Jacques	PIERREPONT	GIDEL	Sandrine
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne
FALAISE	GRACIA	Fabrice	PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	POTIGNY	KEPA	Gérard
FALAISE	DAGORN	Grégoire	POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	POTIGNY	BENOIT	Dominique
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc	RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise
FALAISE	DROUET	Philippe	SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge
FALAISE	DUVAL	Sonia	SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	SASSY	VARIN	Dominique
FALAISE	THOMAS	Pascal	SOULANGY	POUPARD	Philippe
FALAISE	DEWAELE	Clara	SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette
FALAISE	MARTIN	Béatrice	USSY	DELILE	Éric
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	USSY	JAMES	Marie-Anne
FOURNEAUX LE VAL	LEVEQUE	Sabrina	VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	VIGNATS	DEWAELE	Kevin
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	VILLERS CANIVET	BENOIST	Rémi
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	VILLY LEZ FALAISE	LEFEVRE	Pascal
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel			

Pouvoirs :

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	A donné
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Pouvoir à Serge HUET
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	Pouvoir à Sylvie GRENIER
FALAISE	ALLENO	Delphine	Pouvoir à Jacques LE BRET
FALAISE	PETIT	Sandrine	Pouvoir à Bénédicte LEBAILLY
FALAISE	RICHARD	Bastien	Pouvoir à Hervé MAUNOURY
POTIGNY	FICHET DE	Marie-Neige	Pouvoir à Dominique BENOIT

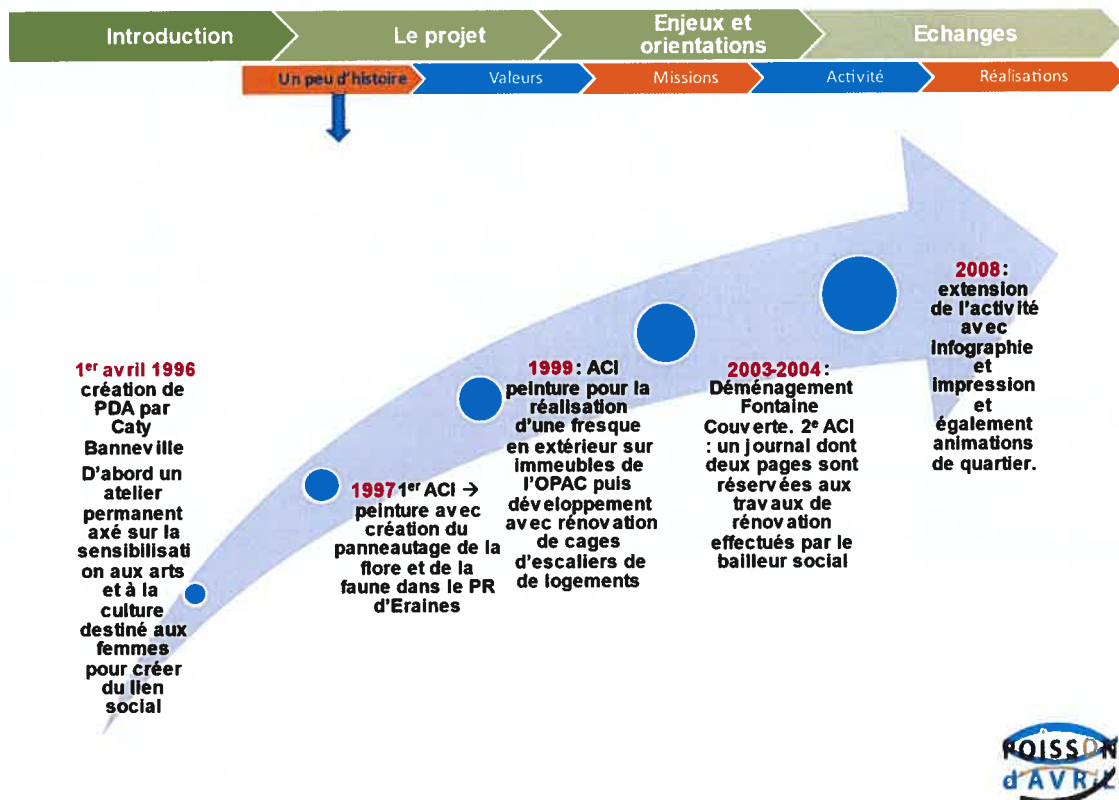
Etaient absents ou excusés :

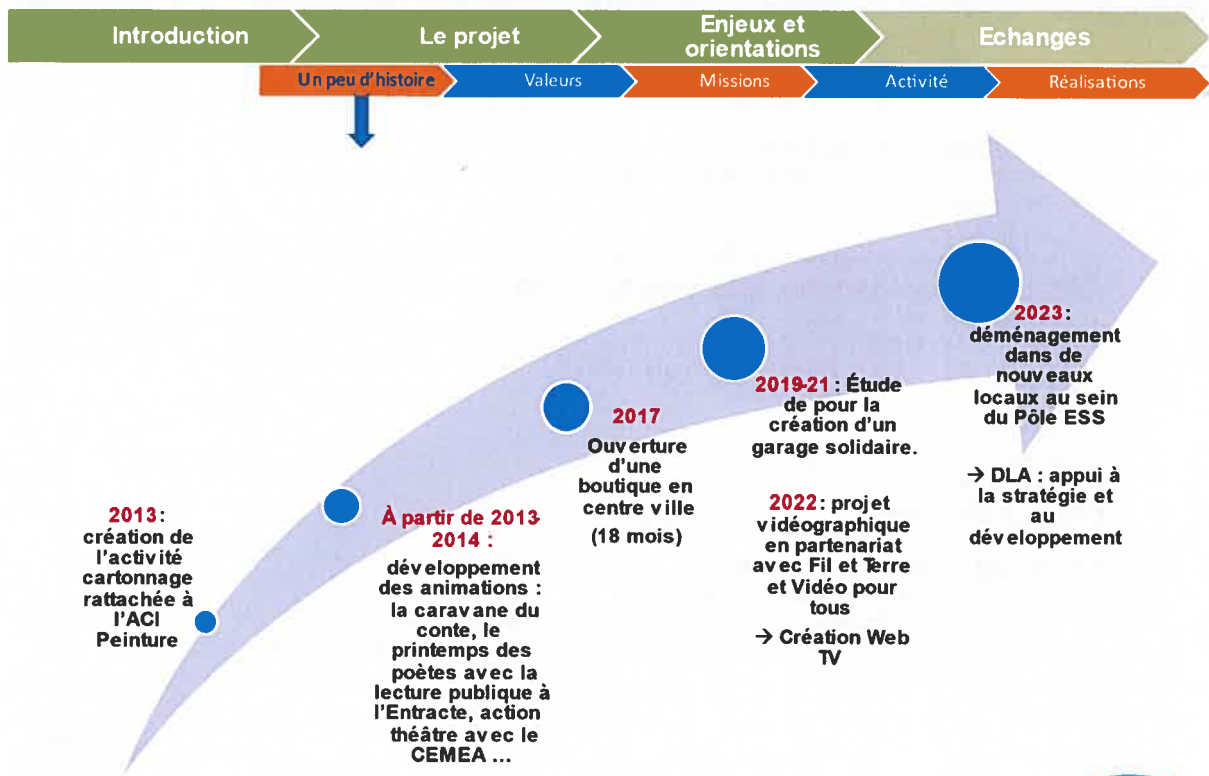
Elu de la Commune de	TITULAIRE -	Prénom	Elu de la Commune de	TITULAIRE -	Prénom
BEAUMAIS	LORION	François	LOUVAGNY	PORCHON	Christian
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-	NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René
COURCY	VERDONCK	Marc	NORREY EN AUGE	ORIoT	Michaël
EPANEY	DUGUEY	Bruno	PERRIERES	CHANDON	Gérard
FALAISE	SOBECKI	Loïc	PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine
FALAISE	MARY	Valérie	POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie
FOURCHES	LEROY	Eric	ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis
JORT	GUILLEMOT	Jean-	SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	VERSAINVILLE	BINET	Sébastien
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain			

Monsieur LECOQ André est désigné secrétaire de séance.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION POISSON D'AVRIL

Monsieur Mesnil accueille Monsieur AZNAR, président de l'association et Madame CIPRIANI, directrice de l'association depuis 14 ans. Ces derniers procèdent à une présentation de l'association.





ACI «HABITAT »

Peinture en bâtiment : bailleur social, (client principal), collectivités et depuis octobre 2022 possibilité de travaux chez les particuliers

Upcycling → Cartonage : Conception et réalisation de meubles et d'objet en carton

ACI COMMUNICATION

Edition d'un journal tiré à 300 exemplaires

Travaux d'infographie et d'impression

Animations de quartier et événementiels

Commercialisation(des objets en cartons , actions de commercialisation)

ATELIER PERMANENT

Arts plastiques

Arts créatifs : bijoux, attrape rêves...

Customisation de mobilier en bois

Atelier d'écriture





- **Favoriser l'insertion professionnelle**
 Accompagner dans l'élaboration d'un projet professionnel durable
 Permettre de reprendre un rythme d'activité,
 Développer l'autonomie
 Développer les savoir-faire & savoir-être
- **Contribuer au développement et à l'animation du territoire**
 créer de l'emploi
 animer les quartiers
 participer / être acteur au réseau partenarial local
- **Créer du lien** Favoriser les rencontres
 lutter contre les exclusions & discriminations
des activités,
- **Reconnaître, valoriser**
 une place de citoyen de salarié,
- **Favoriser la création et l'accès à la culture**
 Sensibiliser à la culture dans le faire et le voir
 Développer une pratique d'Arts plastiques et d'activités créatives, ateliers d'écriture
 Intégrer la pratique culturelle dans l'offre d'insertion, comme outil d'émancipation



**"TOUTENCARTON"
CLÉCY**

Exposition du 5 au 11 décembre
En collaboration avec
"Kalbass'Art"

VENEZ DÉCOUVRIR
L'ASSOCIATION
POISSON D'AVRIL
À TRAVERS NOS
CRÉATIONS

À la Menuiserie
8 rue André Hardy
14570 CLÉCY

ATELIER D'INITIATION
CRÉATION EN CARTON
MERCREDI 7 DÉCEMBRE
10h00 à 12h00

RÉSERVATION
CONTACT :
06.78.92.82.63







Association Poisson d'Avril
14570 Clécy
06.78.92.82.63













ASSOCIATION POISSON D'AVRIL

MEUBLES EN CARTON

A partir de 4€

- Modèles et coloris **PERSONNALISABLES.**
- Meubles **SOLIDES, RESISTANTS** aux tâches et à l'humidité.
- Le carton, un choix **écologique.**



**Fabrication : 3 semaines environ,
selon modèle.
Paiement PAYPAL possible.**

**2 rue Jean sans terre
Salle des Pylônes
14700 Falaise
02.31.90.01.90**

Retrouvez nous sur Facebook Poisson d'avril Falaise.



La marmite norvégienne



Monsieur MESNIL remercie les intervenants pour leur présentation devant l'assemblée communautaire, précisant qu'il s'agit d'une association importante sur le territoire. Il relate qu'un déménagement est prévu au sein du Pôle Economique Social et Solidaire avec 3 autres associations (AIPF, TRANSMISSION 14, LA RUCHE RESSOURCERIE).

Il invite vivement les maires à se rapprocher de l'association car elle peut les aider pour certains projets tels que la fourniture d'isoloirs au moment des élections.

FESTIVAL LES EXTRAVERTIES

Monsieur MESNIL revient sur le Festival Les Extraverties qui a eu lieu le week-end précédent le Conseil communautaire. Il relate que les premiers chiffres indiquent qu'un record de fréquentation est à prévoir, certains ateliers n'étant accessibles notamment qu'après 2 heures de file d'attente à Pont d'Ouilly. Le concert de clôture avec la présence du groupe *Mes Souliers sont rouges* a réuni à lui seul entre 6 000 et 7 000 personnes. Monsieur MESNIL remercie l'ensemble des équipes, les bénévoles ainsi que la commune de Pont d'Ouilly qui ont permis d'œuvrer au succès de cette manifestation.

HOMMAGE A MONSIEUR DOUTRESSOULLE

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur MESNIL a une pensée pour Monsieur DOUTRESSOULLE Denis, maire de la commune de FOURNEAUX LE VAL, décédé récemment. Il relève notamment que c'était un homme d'une grande sympathie, dévoué à l'humain et aux associations sportives. En sa mémoire, une minute de silence est observée.

Suite à des mouvements intervenus sur deux communes, il convient de déclarer installés au sein du Conseil communautaire :

- ✓ Monsieur CATEAU Olivier, maire de Bons-Tassilly, délégué titulaire ;
- ✓ Monsieur GORAK Jacky, 1^{er} adjoint de Bons-Tassilly, délégué suppléant ;
- ✓ Monsieur POUPARD Philippe, maire de Soulangy, délégué titulaire ;
- ✓ Madame GASNIER Elisabeth, 1^{ère} adjointe de Soulangy, déléguée suppléante.

Monsieur MESNIL leur souhaite la bienvenue au sein de l'assemblée communautaire.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

A- Présentation

- Présentation de l'association Poisson d'Avril

B- Décisions

- Décisions prises par le Président depuis le dernier conseil communautaire du 30 mars 2023

C- Délibérations :

Affaires générales

1. Pole métropolitain – Caen Normandie Métropole - Approbation statuts
2. Ressources humaines - tableau des effectifs
3. Groupement de commande pour la création d'un Espace Trail Suisse Normande avec les intercommunalités concernées
4. Centre aquatique – Tarifs - Gratuité accompagnement PMR
5. Foncier
 - Vente d'un immeuble à Pont d'Ouille au SDIS
 - Pôle culturel de Potigny – Constitution de servitude

Développement économique

6. Zone d'activités Martinia - Cession d'un terrain

Développement durable

7. Renouvellement de la convention avec le SDEC pour le service autopartage
8. Validation de la phase 1 du Contrat d'Objectif Territorial

Affaires culturelles

9. Pôle Culturel de Potigny – Plan de financement et demandes de subvention

Tourisme

10. Evolution de la taxe de séjour

Questions diverses

D-2023-15	ECOLE DE MUSIQUE - Demande de subvention auprès du Département pour l'acquisition d'un orgue sensoriel
D-2023-16	MARCHE DE TRAVAUX - Transformation d'un bâtiment en Relais Petite Enfance à Morteaux-Couliboeuf – Avenants n°2 au lot 4 et n°3 au lot 2
D-2023-17	BAIL - Conclusion d'un bail portant mise à disposition d'un terrain pour l'hébergement d'un équipement (téléphonie)
D-2023-18	MARCHE DE FOURNITURE et MAINTENANCE de trois photocopieurs pour la Communauté de communes du Pays de Falaise – Avenant n°1
D-2023-19	MARCHE DE TRAVAUX - Avenants au marché de restructuration du bassin extérieur des vestiaires du centre aquatique - Avenants au lots n°1, 2 et 4
D-2023-20	MARCHE DE TRAVAUX – Aménagement d'un Pôle de l'Economie Sociale et Solidaire à Falaise – Avenants aux lots n°1, 2, 3, 4, 6, 9, 12, 13 et 15
D-2023-21	MARCHE DE TRAVAUX – Réaménagement de la Zone d'Activités de Guibray à Falaise - Attribution
D-2023-22	AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – Date de fermeture de l'aire d'accueil
D-2023-23	MARCHE PRESTATIONS INTELLECTUELLES - Etude relative à la stratégie du développement touristique – Attribution au cabinet ATEMIA
D-2023-24	FINANCES - Réaménagement d'un emprunt du budget assainissement auprès de la Caisse d'Epargne
D-2023-25	FINANCES - Ouverture d'une Ligne de Trésorerie Interactive
D-2023-26	MEDIATHEQUE - Subvention DGD au titre de la 5 ^{ème} année de la démarche d'optimisation des pratiques en réseau et d'amélioration de l'offre en matière d'horaires d'ouverture
D-2023-27	MARCHE DE TRAVAUX - Avenant au marché de restructuration du bassin extérieur des vestiaires du centre aquatique - Avenant n°4 au lot n°1

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR - DELIBERATIONS

A titre liminaire, il est précisé que les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été préalablement présentés dans les commissions thématiques ad hoc, et validés par le Bureau communautaire du 10 mai 2023.

NB : les votes indiqués dans le présent procès-verbal tiennent compte de l'évolution de la composition de l'assemblée au cours de la séance (élus quittant la séance et élus arrivant en cours de séance).

Monsieur André LECOQ est désigné secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE - POLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE METROPOLE – MODIFICATION STATUTAIRE

Monsieur MESNIL expose que le pôle métropolitain Caen Normandie Métropole s'est transformé en syndicat mixte fermé le 1^{er} janvier 2023 suite à la création du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand et au départ des Conseils Départementaux membres de ce dernier. Il convient de se prononcer sur ces nouveaux statuts.

Il est précisé qu'il n'y a pas lieu de procéder à de nouvelles désignations de conseillers syndicaux (3 titulaires et 3 suppléants, tels que désignés en septembre 2021 en qualité de membres du socle).

Pour mémoire, le conseil avait également délibéré sur l'approbation des statuts du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand et désigné ses conseillers titulaire et suppléant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 61
	Pour : 61
	Contre : 0

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les arrêtés préfectoraux en date respectivement des 17 mars 2015, 30 mai 2018 et 23 décembre 2022, autorisant la constitution du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole, l'extension du Pôle et la réduction du périmètre ;
- Vu la délibération DC 507-2023 du 31 mars 2023 du Conseil Syndical du Pôle Métropolitain approuvant la modification des statuts du Pôle Métropolitain ;
- Vu les statuts du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 mai 2023 ;
 - **APPROUVE** les statuts du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole tels que présentés en annexe de la délibération ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur MESNIL explique que dans le but de pallier la vacance d'un poste à la médiathèque, il est proposé au Conseil communautaire de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet.

Concrètement il ne s'agit pas d'un nouveau poste mais d'une transformation d'un poste existant.

Par ailleurs, avec l'avis favorable des membres du comité social territorial, il convient de toiletter le tableau des effectifs en supprimant des postes laissés vacants.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 61
	Pour : 61
	Contre : 0

- Vu le Code Général de la fonction publique ;
- Vu le dernier tableau des effectifs ;
- Considérant la nécessité de pourvoir un poste devenu vacant à la médiathèque ;
- Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 11 avril 2023 sur la proposition de toilettage du tableau des effectifs ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 mai 2023 ;
 - **DECIDE** la création, à compter du 1^{er} juin 2023, d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet ;
 - **AUTORISE** la suppression des postes suivants :
 - 1 attaché principal à temps complet (catégorie A)
 - 1 technicien à temps complet (catégorie B)
 - 1 assistant de conservation patrimoine et bibliothèques principal 2^{ème} classe à temps complet (catégorie B)
 - 1 assistant de conservation à 28/35 (catégorie B)
 - 1 assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à 14/20 (catégorie B)

- 2 adjoints administratifs à temps complet (catégorie C)
 - 1 adjoint technique (catégorie C)
 - 1 adjoint du patrimoine à 24/35 (catégorie C)
 - 1 adjoint administratif contrat PEC
 - 1 adjoint technique contrat PEC
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à imputer les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés au budget au cours duquel ils seront constatés.

**ADMINISTRATION GENERALE - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA CREATION D'UN ESPACE TRAIL
SUISSE NORMANDE AVEC LES EPCI FLERS AGGLO, VAL D'ORNE ET CINGAL SUISSE NORMANDE**

Madame MARTIN indique que les quatre intercommunalités locales (CCPF, CdC Cingal Suisse Normande, CdC du Val d'Orne et la Communauté d'Agglomération de Flers) se sont associées pour lancer un projet de création d'une « aire de trail » conscientes de l'intérêt d'offrir aux trailers un terrain de jeu de qualité au travers de la Suisse normande.

Le passage par tous les sites emblématiques du territoire (Rochers des Parcs, la Roche d'Oëtre, Putanges-le-Lac, Pont-d'Ouilly, ...) ainsi que la localisation des hébergements ont présidé au choix du tracé des circuits. Attentives à la préservation de cet environnement d'exception, disposant de nombreux Espaces Naturels Sensibles, les collectivités ont tout mis en œuvre afin de limiter les impacts sur la faune et la flore (zones Natura 2000, ZNIEFF 1 et 2).

Dans le cadre de la création de cette aire de trail, les 4 EPCI souhaitent constituer un groupement de commandes pour mettre en place le marché qui sera décomposé en deux lots :

- Lot n°1 : réflexion sur les boucles, accompagnement
- Lot n°2 : fourniture de jalonnement et signalétique d'animation

La Communauté de communes du Pays de Falaise se propose d'être le coordonnateur de ce groupement.

Monsieur DAGORN demande si un budget est déjà établi et si un cabinet sera recruté. Monsieur MESNIL répond que le budget n'est pas encore établi mais que l'opération ne sera pas onéreuse. Un cabinet sera recruté dans l'objectif d'accompagner les collectivités dans la mise en place des boucles et la mise en place de la signalétique correspondante.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 61
	Pour : 61
	Contre : 0

- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
 - Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 mai 2023 ;
 - Considérant l'intérêt économique et sportif du projet de création d'un espace trail en Suisse Normande et de mettre en œuvre en commun ce projet avec les intercommunalités concernées ;
- **APPROUVE**
- la constitution d'un groupement de commande pour la mise en place d'une aire de trail ;
 - que la Communauté de Communes du Pays de Falaise soit le coordonnateur de ce groupement de commandes ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
 - signer la convention constitutive du groupement de commande ;
 - lancer la consultation pour la mise en place du marché correspondant ;
 - signer tout document utile relatif à ce dossier.
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget de l'exercice concerné.

ADMINISTRATION GENERALE - CENTRE AQUATIQUE – TARIFS - COMPLEMENTS

Monsieur MESNIL propose au conseil d'ajouter les tarifs suivants à compter du 1^{er} juin 2023 concernant le centre aquatique :

- Tarif réduit : personne en situation de handicap à plus de 50% sur présentation de la carte d'invalidité
- Tarif gratuit : Accompagnateur ou deux accompagnateurs d'une personne porteuse d'un handicap à 80 % (sur présentation de la carte d'invalidité précisant « besoin d'accompagnateur »)

Monsieur MESNIL précise que cette proposition fait suite à la demande d'une personne porteuse d'handicap lourd qui a besoin de deux accompagnateurs pour accéder au Centre Aquatique.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 61
	Pour : 61
	Contre : 0

- Vu le contrat de délégation de service 2022-2027 public signé avec la société Récréa ;
- Vu la proposition tarifaire du délégataire conformément à l'article 25 du contrat ;
- Vu la délibération n°10/2023 du Conseil communautaire du 9 février 2023 fixant les tarifs à compter du 1^{er} avril 2023 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 mai 2023 ;
- Considérant qu'il convient de prendre en compte les situations particulières des personnes en situation de handicap et leur accompagnateur lorsque ceux-ci sont nécessaires ;
 - **APPROUVE** la création des deux tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} juin 2023 :
 - Tarif réduit : personne en situation de handicap à plus de 50% sur présentation de la carte d'invalidité
 - Tarif gratuit : Accompagnateur ou deux accompagnateurs d'une personne porteuse d'un handicap à 80 % (sur présentation de la carte d'invalidité précisant « besoin d'accompagnateur »)
 - **PRECISE** que les autres tarifs demeurent inchangés ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

ADMINISTRATION GENERALE - FONCIER

➤ VENTE D'UN IMMEUBLE À PONT D'OUILLY AU SDIS

Monsieur MESNIL fait part à l'assemblée que la Communauté de communes du Pays de Falaise est propriétaire d'un terrain sis à Pont d'Ouille et cadastré section AB n°188. Le SDIS occupe cet immeuble et a entrepris la réalisation de travaux de réhabilitation de la caserne. La collectivité a, par délibération du 11 février 2021, approuvé la cession à l'euro symbolique au profit au SDIS sur le principe. Il convient de

confirmer cette cession au regard de l'avis du service des Domaines dans la mesure où il s'agit de permettre l'amélioration du service public du SDIS.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 61
	Pour : 61
	Contre : 0

- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
- Vu l'avis du Domaine du 28 décembre 2022 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 mai 2023 ;
- Vu la demande d'acquisition de la parcelle sise à Pont d'Ouilly et cadastrée section AB n°188 afin d'engager des travaux de réhabilitation de la caserne du SDIS ;
- Compte tenu de ce projet d'utilité générale d'amélioration du service public du SDIS ;
 - **CONFIRME** la cession à l'euro symbolique de la parcelle sise à Pont d'Ouilly et cadastrée section AB n°188 compte tenu de la destination future de cet immeuble (équipement de service public) ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'acte de vente au profit du SDIS ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.
 - **PRECISE** que le notaire chargé de la vente sera Maître Fischer.

➤ **PÔLE CULTUREL DE POTIGNY – ACQUISITION DE TERRAIN ET CONSTITUTION DE SERVITUDE**

Par délibération en date du 15 décembre 2022, la Communauté de communes a délibéré pour acquérir le terrain d'assiette du futur pôle culturel dans le centre bourg de Potigny (parcelle cadastrée section ZC n°63 d'une superficie de 5 409 m² auprès des consorts Seigneurie au prix de 271 700 euros). Après échanges avec le notaire, il est nécessaire de préciser un point dans la délibération, compte tenu de l'agencement des différentes parcelles. Il s'agit en l'occurrence de s'engager à réaliser un accès au profit de la parcelle cadastrée section ZC n°294, accès qui sera livré au moment de la réception des voiries du pôle culturel.

Pour des raisons pratiques, il est proposé d'annuler la délibération prise précédemment et de prévoir une nouvelle délibération ainsi complétée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 61
	Pour : 61
	Contre : 0

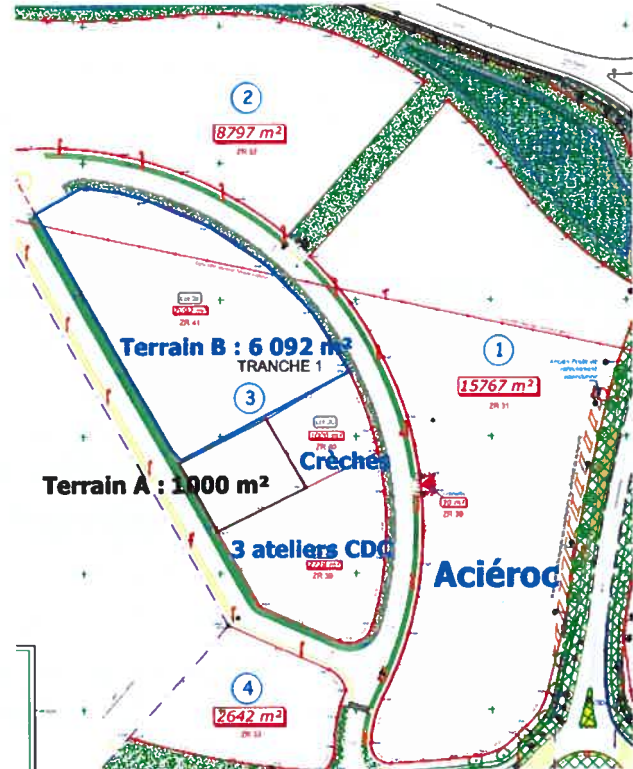
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 mai 2023 ;
 - **DECIDE** d'abroger la délibération n°153/2022 du conseil communautaire du 15 décembre 2022 ;
 - **DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée section ZC n°63 sur la commune de Potigny auprès des consorts Seigneurie au prix de 271 700 euros, auxquels s'ajouteront les frais de notaire ;
 - **S'ENGAGE** à réaliser un accès au profit de la parcelle cadastrée section ZC n°294, cet accès sera livré au moment de la réception des voiries du pôle culturel ;
 - **CONFIE** la rédaction de l'acte à Maitre Caroline Fisher, notaire à Falaise ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'acte d'acquisition correspondant ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;
 - **IMPUTE** la dépense sur le budget principal de l'exercice considéré.

Madame DEWAELE propose la cession d'un terrain sur le parc d'activités Martinia.

La cession porte sur une parcelle d'environ 1 000 m² à retirer de la parcelle cadastrée section ZR n°41 d'environ 7 092 m² au prix de 20 € HT/m². Elle doit permettre d'accompagner le développement d'une entreprise du territoire dans le domaine du bâtiment (électricité).

Les chefs d'entreprise souhaitent construire un bâtiment d'environ 100 m² pour y implanter leurs bureaux et ateliers et 100 m² pour faire du locatif. L'entreprise compte actuellement 7 salariés permanents et 3 intérimaires.

Le service des Domaines a donné un avis favorable le 21 Avril 2023.



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 62
	Pour : 62
	Contre : 0

- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
- Vu l'avis favorable du service des Domaines du 21 Avril 2023 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 mai 2023 ;
- **APPROUVE** la cession au profit de la SCI LIH (avec faculté de substitution) d'une parcelle d'environ 1 000 m² sise à St Martin de Mieux à retirer de la parcelle cadastrée section ZR n°41 au prix de 20 €/m² ;
- **PRECISE QUE :**
 - Les frais de bornage sont à la charge de la CCPF ;
 - La superficie sera définitivement fixée à l'issue des opérations de bornage sans qu'il soit nécessaire de délibérer de nouveau ;
 - L'acte de cession devra être signé avant le 31 janvier 2024 avec l'accord du permis de construire et des accords de financement du projet dans sa globalité ;
 - La construction du bâtiment portée par la Sci LIH (avec faculté de substitution) doit débuter durant l'année 2024 au plus tard ;
 - Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
 - Maître DIVAY, notaire à Falaise sera chargé de la rédaction de l'acte authentique ;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette au budget de l'exercice correspondant au cours duquel elle sera constatée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'acte de cession à intervenir (avant le 31 janvier 2024) ainsi qu'à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Monsieur HEURTIN explique que dans le cadre de la mise en place du service d'autopartage avec véhicules rechargeables, la Communauté de communes du Pays de Falaise a conventionné avec le SDEC ENERGIE afin de mettre à disposition un emplacement réservé à la recharge de véhicules électriques sur deux bornes Mobisdec située sur la commune de Falaise (rue du champ Saint-Michel et rue Trinité).

Cette convention étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler pour 3 ans (2023-2025) selon les mêmes conditions qu'antérieurement (coût de 2 cartes Mobidesc + coût des recharges des véhicules électriques, selon les tarifs décidés par le Comité syndical du SDEC ENERGIE).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 62
	Pour : 62
	Contre : 0

- Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 mai 2023 ;
- Considérant que pour poursuivre le service d'autopartage avec véhicules rechargeables, il convient de prévoir un emplacement réservé à la recharge ;
- Considérant que la convention passée à cette fin avec le SDEC est arrivée à échéance et qu'il convient de la renouveler ;
 - **APPROUVE** le renouvellement de la convention avec le SDEC pour la mise à disposition d'un emplacement réservé à la recharge de véhicules électriques sur deux bornes Mobisdec située sur la commune de Falaise (rue du champ Saint-Michel et rue Trinité) pour le service autopartage pour une durée de 3 ans ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention à intervenir ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;
 - **IMPUTE** la dépense correspondante au budget des exercices et suivants.

DEVELOPPEMENT DURABLE - VALIDATION DE LA PHASE 1 DU CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL

Monsieur HEURTIN rappelle que le 24 novembre 2021, la Communauté de communes du Pays de Falaise et l'ADEME ont signé un Contrat d'Objectif Territorial (COT) d'une durée de 48 mois engageant la collectivité à mener une démarche d'économie circulaire (ECi) tout en continuant à progresser dans sa démarche climat-air-énergie (CAE).

Ces deux démarches s'inscrivent dans deux processus de labellisation appartenant au programme national Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) qui fédère 340 collectivités françaises.

En entrant dans cette démarche de labellisation « économie circulaire », la collectivité s'engage à renforcer la prévention des déchets à la source, à optimiser la collecte et la valorisation, et à explorer les 7 piliers de l'économie circulaire :

- Approvisionnement responsable
- Recyclage
- Allongement de la durée d'usage
- Eco-conception
- Economie de la coopération et de la fonctionnalité
- Ecologie industrielle territoriale

- Consommation responsable

Via la signature du contrat d'objectif territorial (COT), la collectivité s'engage également à :

- Renforcer la gouvernance externe : associer les parties prenantes à la construction et au suivi de sa démarche économie circulaire ;
- Développer la transversalité pour favoriser l'émergence d'actions de transition écologique dans l'ensemble de ses services et de ses politiques ;
- Programmer des formations destinées aux élus et aux agents sur l'économie circulaire, le climat, l'énergie, l'air, la sobriété, les changements de comportements ;
- Favoriser l'émergence d'actions de sobriété en énergie et en matières premières, dans l'ensemble de ses politiques et inciter les acteurs du territoire à faire de même ;
- Informer et associer l'ADEME lors des opérations de communication, invitations et inaugurations d'actions liées à l'économie circulaire (logo ADEME à afficher).

Suite à une phase d'état des lieux menée entre octobre 2022 et janvier 2023, et à un premier audit COT réalisé le 6 mars 2023, le Comité de pilotage « économie circulaire » s'est réuni le 29 mars 2023, en présence des représentants de l'ADEME Normandie, de la DDTM et de la Conseillère Économie Circulaire (Cabinet +2). A cette occasion, ont été présentés et validés par les membres du COPIL :

- Le résultat de l'état des lieux économie circulaire
- Le diagnostic des acteurs de l'ESS contribuant à l'économie circulaire réalisé par CRESS
- La phase 1 du Contrat d'Objectif Territorial qui comprend :
 - Le plan d'actions « économie circulaire » 2023-2026
 - Les indicateurs régionaux de sobriété
 - La synchronisation de la démarche Cit'ergie - Climat Air Énergie

Ce plan d'actions comprend 41 actions déclinées en 9 axes stratégiques :

- 1 – S'organiser pour faire de l'économie circulaire un enjeu transversal
- 2 – Se fixer des orientations et rédiger la stratégie économie circulaire
- 3 – Mettre en œuvre, suivre et partager le plan local de prévention des déchets
- 4 – Améliorer le service de collecte
- 5 – Réduire à la source et valoriser les déchets organiques
- 6 – Tester et favoriser l'émergence de nouvelles filières d'économie circulaire
- 7 – Faciliter et encourager la réparation et le réemploi
- 8 – Mobiliser et accompagner les acteurs économiques
- 9 – Sensibiliser, mobiliser et accompagner le grand public

A la date du COPIL du 29 mars 2023, la Communauté de communes du Pays de Falaise affichait un score de 19,3% sur le référentiel économie circulaire.

Ce plan d'actions doit lui permettre de progresser de + 12,7 % sur la période 2023-2026.

Des indicateurs de sobriété ont également été intégrés dans les projets suivants :

- 1 – Développement de la filière bois locale
- 2 – Réduction de la consommation énergétique des bâtiments
- 3 – Mobilité partagée
- 4 – Consommation responsable
- 5 – Sobriété numérique
- 6 – Sobriété événementielle

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 62
	Pour : 62
	Contre : 0

- Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

- Vu le Plan Climat Air Energie approuvé par délibération n°106/2019 du Conseil communautaire du 27 juin 2019 ;
- Vu le Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME approuvé par délibération n°071/2021 du 3 juin 2021 ;
- Considérant la démarche d'économie circulaire engagée par la collectivité dans ses actions ;
- Considérant le diagnostic de l'économie circulaire et le plan d'action proposé ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 mai 2023 ;
 - **APPROUVE** la phase n°1 du Contrat d'objectif territorial qui comprend :
 - Le plan d'actions « économie circulaire » 2023-2026
 - Les indicateurs régionaux de sobriété
 - La synchronisation de la démarche Cit'ergie - Climat Air Énergie
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

AFFAIRES CULTURELLES - POLE CULTUREL DE POTIGNY – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur GARIGUE expose que plusieurs constats ont incité à réfléchir sur la mise en place d'un nouveau pôle culturel à Potigny : la médiathèque en son emplacement actuel est trop petite, l'école de musique est quant à elle un peu éloignée du centre-bourg. De plus, il convient de tenir compte de l'évolution de ce territoire qui connaît une évolution démographique constante. Le projet consiste ainsi à doter Potigny, deuxième commune du territoire d'un pôle culturel rassemblant en un même lieu l'école de musique et la médiathèque.

Ce pôle culturel se veut complémentaire des autres structures existantes, qui fonctionnent bien sur Potigny, en termes d'accueil des publics et de lien social : la Maison des Loisirs (MJC), la salle du Suvez réhabilitée, le gymnase, le Point Info14, France service... Il vise à permettre aux habitants de Potigny et des communes aux alentours, de bénéficier d'un lieu de vie plus agréable et adapté aux enjeux urbains actuels. La redynamisation permet en effet de développer l'offre existante tout en amenant davantage d'équipements et de services dans le cœur du bourg.

Les objectifs de ce projet se déclinent de la manière suivante :

- favoriser l'accessibilité à la lecture, la musique, la pratique culturelle, l'information, la culture et le savoir ;
- développer un pôle de création et d'animation culturelle communautaire ;
- proposer un équipement culturel de proximité, de vie et de lien social amené à devenir un lieu incontournable, un carrefour où se retrouvent les habitants du territoire, en s'adressant au plus grand nombre et s'adaptant aux besoins des habitants ;
- donner accès à tous types d'information, d'éducation continue et d'éveil culturel (ressources documentaires, informations locales, Education aux médias et à l'information (EMI), jeux de sociétés et vidéos ;
- proposer des offres culturelles individuelles et collectives ;
- œuvrer en complémentarité avec les autres structures de la commune et du territoire et associer les partenaires locaux (MJC, écoles, usagers, ...) et la population à la construction du projet de l'équipement ;
- favoriser l'appropriation des lieux par le plus grand nombre afin de permettre l'accès aux offres culturelles et aux collections.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 3 791 470 € HT. La collectivité a inscrit et voté en dépenses pour l'exercice 2023 la somme de 500 000 € pour les études préalables, études de maîtrise d'œuvre et AMO et le plan prévisionnel de financement est le suivant (avant remise des éléments par le maître d'œuvre) :

Dépenses		Recettes		
Acquisitions foncières	292 680 €	ETAT DGD	552 611 €	14%
Honoraires	268 790 €	ETAT DSIL/DETR	584 830 €	16%
Travaux	2 630 000 €	Région	379 147 €	10%
Matériel/mobilier	480 000 €	Département	1 516 588 €	40%
AUTRES	120 000 €	COMMUNAUTE DE COMMUNES	758 294 €	20%
TOTAL	3 791 470 €		3 791 470 €	100%

Monsieur HUET demande quelle sera la superficie du bâtiment. Monsieur GARIGUE répond 840 m².

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 62
	Pour : 62
	Contre : 0

- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 mai 2023 ;
- Considérant l'intérêt du projet du pôle culturel à Potigny tel que précisé ci-dessus ;
 - **APPROUVE**
 - l'opération de création d'un pôle culturel à Potigny ;
 - le montant prévisionnel de l'opération et le plan de financement correspondant ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à
 - signer tout document utile relatif à ce dossier ;
 - Monsieur le Président ou son délégué à solliciter auprès de l'Etat, de la Région Normandie, du Département du Calvados ainsi que tous partenaires financiers des subventions au meilleur taux possible ;
 - **IMPUTE** la dépense correspondante au budget de l'exercice correspondant ;
 - **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

TOURISME - EVOLUTION DE LA TAXE DE SEJOUR

Monsieur MESNIL rappelle que le Conseil communautaire au 1^{er} janvier 2012 dans le Pays de Falaise, a établi la taxe de séjour qui est une contribution des clients des hébergements touristiques marchands du territoire. Elle constitue ainsi une ressource destinée à participer à la politique touristique locale et, depuis la création de l'EPIC en 2019, automatiquement reversée à l'Office de Tourisme. Elle est payée par le client, collectée et reversée par les hébergeurs et plateformes de réservation numériques à la collectivité.

Depuis 2012, la taxe de séjour a connu plusieurs évolutions / réformes dont la dernière plus importante date de 2017 qui a notamment instauré la taxe de séjour proportionnelle (au pourcentage) pour les hébergements non-classés. Les tarifs n'ont pas évolué (hormis évolutions réglementaires).

Il convient de faire évoluer les tarifs de la taxe de séjour au 1^{er} janvier 2024 considérant :

- les évolutions légales de la fourchette tarifaire ;
- les efforts de la collectivité en matière de développement touristique ;
- les grands évènements à venir (80^e anniversaire...)

Ces évolutions tiennent compte :

- des tarifs pratiqués dans les territoires voisins ;
- de la nécessité d'équilibrer la taxation des hébergements non-classés (pourcentage) par rapport à ceux qui ont réalisé une démarche de classement.

Pour rappel le produit de la taxe de séjour est d'environ 40 000 €.

Il est à noter que cette évolution a été soumise au territoire Cingal-Suisse Normande qui envisage également une évolution de ses tarifs qui, d'un commun accord étaient identiques à ceux du Pays de Falaise.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 62
	Pour : 62
	Contre : 0

- Vu les articles L2333-26 et suivants du CGCT et R541-21, R2333-43 et suivants du CGCT ;
 - Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
 - Vu la délibération n°60/2011 du Conseil communautaire du 19 avril 2011 instituant la taxe de séjour au réel sur le territoire du Pays de Falaise ;
 - Vu la délibération n°18/2015 du Conseil communautaire du 19 février 2015 prenant acte de la Réforme de la taxe de séjour
 - Vu la délibération n°53/2015 du 26 mars 2015 modifiant les tarifs de la taxe de séjour,
 - Vu l'article 86 de la loi de Finances rectificative du 29 décembre 2016
 - Vu la délibération n°105/2018 du Conseil communautaire du 21 juin 2018 modifiant les tarifs de la taxe de séjour,
 - Vu la délibération n°090/2020 du 8 septembre 2020 modifiant les tarifs pour 2021 ;
 - Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 mai 2023 ;
- **FIXE** les tarifs relatifs à la taxe de séjour ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Catégories d'hébergement	Régime	Tarifs au 01/01/2024
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	RÉEL	3,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles		1,70 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles		1,30 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles		1,00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles		0,75 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives		0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.		0,50 €

Catégories d'hébergement	Tarifs au 01/01/2024
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €
Hébergement sans classement ou en attente de classement	5 %

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion :

- Conseil communautaire le jeudi 29 juin 2023 à 17 heures (à confirmer)

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18h45.

Le Secrétaire de séance,
André LECOQ

